

# L'ÉCONOMIE SOCIALE, UNE MATIÈRE RÉGIONALE ET FÉDÉRALE



## analyse

Marie-Caroline Collard  
Directrice de SAW-B

**Quelle est la différence** entre un centre d'accueil de jour pour octogénaires en Ardenne profonde, un point vélo où passer du train à la petite reine en gare de Leuven ou encore une coopérative de production d'électricité verte de Berchem et une épicerie de produits issus du commerce équitable à deux pas de la Grand-Place de Bruxelles?

Pour les sages d'Octopus, aucune. Il s'agit juste, d'une de ces minuscules matières fédérales, du « premier paquet de compétences » concédé de bonne grâce dès l'ouverture des négociations institutionnelles : l'économie sociale.

Après l'avoir réclamé pendant de nombreuses années, les acteurs de l'économie sociale ont obtenu, en 1999, la reconnaissance d'une compétence économie sociale au fédéral et son rattachement à un grand ministère, celui de l'Emploi, géré par Johan Vande Lanotte. Cette avancée majeure a permis une meilleure coordination des politiques qui touchent à l'économie sociale mais aussi la création de la Cellule économie sociale dont la pertinence a été largement démontrée au vue des résultats qu'elle a permis d'engranger en 8 ans. C'est également Johan Vande Lanotte qui a lancé le Fonds de l'économie sociale et durable qui est devenu un outil essentiel en terme de financement du secteur.

En 2003, la compétence économie sociale est rattachée à un secrétariat d'Etat également compétent pour le développement durable. Ce passage avait déjà marqué un recul important en terme d'actions concrètes pour l'économie sociale. La coordination des différentes matières (droit des sociétés, emploi, coopération au développement, etc) qui touchent à l'économie sociale ne peut être effectuée correctement que par un ministère important, tel que l'était celui de l'Emploi. Le bilan de ces quatre dernières années est d'ailleurs fort mitigé mais aucune évaluation de celle-ci ni de la législature précédente n'a été effectuée.

Tel n'était d'ailleurs pas l'exercice auquel se sont livrées les éminences d'Octopus. Il ne s'agit pas d'évaluer l'impact d'une politique au plan fédéral, mais d'abord de se débarrasser du premier wagon de compétences à régionaliser pour attaquer le cœur des débats. On est bien peu de choses.

Derrière ce petit cadeau, gage de la volonté de tous les partis d'arriver à un accord, des entreprises sociales tentent bien humblement d'offrir des réponses aux besoins des gens.

Parce qu'entreprendre autrement, dans le respect des principes de l'économie sociale, c'est présumer que l'économique place l'humain au centre.

Parce qu'entreprendre autrement, c'est inventer des réponses innovantes aux besoins de notre société : réchauffement climatique, vieillissement de populations, fossé entre le Nord et le Sud (sur le plan mondial, s'entend), chômage, ...

Parce qu'entreprendre autrement, c'est porter ensemble, collectivement des entreprises dont le profit entend d'abord répondre aux problèmes des gens.

Parce qu'entreprendre autrement, c'est assumer la complexité des solutions à inventer, solutions impossibles à cantonner à une compétence précise ou à un champ d'activités particulier.

Parce qu'entreprendre autrement, c'est aussi, mais pas seulement, créer de l'emploi pour les sans emploi les plus éloignés du marché de l'emploi.

Les négociateurs ont néanmoins choisi de considérer l'économie sociale sous l'angle d'une seule de ses finalités, l'insertion. Reconnaître cette mission et les succès engrangés par l'économie sociale pour offrir un travail et une dignité à tous est essentiel. Réduire les motivations des entrepreneurs sociaux à cette mission est réducteur et fait l'impasse sur les autres plus-values de l'économie sociale.

## Finalités multiples...

La cellule économie sociale de l'administration fédérale invitait récemment les présidents de partis à débattre et dépassait pourtant cette approche restrictive : « *Les objectifs de l'économie sociale ne sont pas exclusivement la recherche du profit – par la réalisation du chiffre d'affaires le plus important possible aux coûts de production les plus faibles – mais aussi la réalisation de plus-values sociétales(...)* :

- *des objectifs environnementaux dans le plan d'entreprise, par exemple en choisissant des processus et méthodes les moins néfastes pour l'environnement*
- *l'emploi durable*
- *l'intégration dans le tissu social et économique local*

*L'économie sociale place la société à l'avant-plan, par exemple en affichant une attention particulière aux parties prenantes, à la diversité, à des relations commerciales équitables, à la manière dont le processus de production se déroule, à l'emploi de personnes fragilisées sur le marché de l'emploi, ... »*

La création d'une compétence économie sociale au niveau fédéral a servi de catalyseur d'innovations sociales : les coopératives d'activités, les services de proximité (via le fonds expérimental en 2001 et le fonds d'impulsion), les titres-services résultent, entre autres, d'expériences pilotes dans le cadre de l'économie sociale.

Au-delà des arguties qui composent le quotidien des négociateurs institutionnels, n'est-il pas temps d'entendre les premiers intéressés ? Les modalités de transfert de compétences méritent d'être débattues avec les acteurs de l'économie sociale. Quand ils ont été interrogés, les représentants de l'économie sociale du nord comme du sud (du pays cette fois-ci) se sont retrouvés dans un jeu de dupe qui consiste à répondre par une liste des plus-values du maintien de la compétence « économie sociale » au niveau fédéral.

En bref, nous avons été sommés de justifier les plus-values d'un maintien au fédéral, de préciser ce que l'économie sociale perdra si la compétence fédérale disparaît. Et la spécificité de l'économie sociale, sa transversalité, son ancrage de facto au cœur de compétences multiples, devient alors sa pire faiblesse.

Nous souhaitons retourner la proposition et la renvoyer à ceux-là même qui la posent : Que gagnera l'économie sociale grâce au transfert de compétences vers les régions ?

Les questions que nous souhaitons adresser aux « sages » s'accumulent.

Quelles garanties l'Etat fédéral et les régions peuvent-ils lui apporter quant au maintien d'une approche transversale (au-delà des seules finalités de créations d'emploi) de l'économie sociale ? Quelles sont les chances de transférer au niveau régional, et dans les budgets qui lui sont dévolus, les moyens qui lui sont aujourd'hui octroyés pour réaliser ses finalités ?

Comment seront pris en compte les besoins de l'économie sociale dans les matières qui relèveront toujours du fédéral en cas de régionalisation (fiscalité, droit des sociétés, commissions paritaires, coopération au

développement...) ? L'économie sociale obtiendra peut-être le droit d'aller frapper aux portes des ministres de l'Emploi pour débattre des titres-services, du ministre des Finances sur les questions de fiscalité et de TVA, du ministre de la Justice en matière de droit des sociétés ou de celui de l'Economie pour ce qui concerne les coopératives reconnues ou à la porte du Premier si la préoccupation porte sur les formules proposées par la commission européenne en matière de services sociaux d'intérêt général...

Quelles garanties recevront les entrepreneurs sociaux et les financiers alternatifs de conserver les moyens, en prêt d'investissement ou en capital, mis à disposition des projets d'entreprises sociales financés par le Fonds de l'économie sociale et durable (FESD) ?

Qui assurera aux coopératives la prise en compte de leurs besoins particuliers tant sur le plan fiscal que sur le plan juridique ? Qui veillera à la constitution de véritables statistiques pour enfin mesurer l'importance des acteurs de l'économie sociale ?

Comment organisera-t-on la nécessaire implication des employeurs de l'économie sociale dans la concertation sociale ?

Le transfert de la compétence économie sociale doit garantir une meilleure efficacité des politiques et offrir des solutions concrètes à ces attentes légitimes.

Bien sûr, les représentants de l'Economie sociale au fédéral sont prêts à leur fournir des propositions. Il suffit au ministre Christian Dupont d'achever l'arrêté de nomination du Conseil fédéral de l'économie plurielle et de lui allouer les moyens nécessaires à l'évaluation souhaitée par tous. Ce Conseil permettra de maintenir un observatoire des politiques qui concernent l'économie sociale au fédéral et d'assurer la cohérence des politiques et la transversalité tant réclamée par les premiers concernés.

Et si la politique autrement, c'était de tenir compte des besoins des gens. D'entendre et de replacer au cœur des débats, fussent-ils institutionnels, les préoccupations et les attentes des premiers intéressés, les acteurs de l'économie sociale, entrepreneurs sociaux et bénéficiaires des plus-values sociétales qu'elles génèrent.